

# F.A.Q.

## 1<sup>ère</sup> année de MASTER SANTE PUBLIQUE

### modalité en présentiel

---

#### Q. Quel est le niveau pré-requis pour candidater au Master 1 ?

R. Le niveau pré-requis pour candidater au Master 1 de Santé publique est le niveau **Licence ou équivalent licence**.

Cependant, si vous n'avez pas validé de licence mais que vos acquis professionnels correspondent aux pré-requis nécessaires pour candidater au M1 (au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la santé), vous pouvez candidater au M1. Vous aurez le statut d'Adultes en reprise d'études qui relève de la Formation Continue.

#### Q. Quel type de licence est préférable pour candidater au Master 1 ?

R. Tous les parcours peuvent être recevables, si vous vous posez des questions sur votre choix de licence, il faut aller vers celle qui correspond le plus à votre objectif professionnel.

#### Q. Quels sont les critères d'admission?

R. La décision de la commission pédagogique du master 1 SP est prise en tenant compte du cursus à partir du baccalauréat, de la motivation, de votre projet professionnel et de votre expérience professionnelle ou associative. **Il n'y a pas d'entretien** systématique mais la commission peut prendre contact avec certains candidats si elle le juge nécessaire. Les promotions sont composées d'étudiants provenant de parcours variés. Pour information, plus de 400 dossiers de candidatures parviennent chaque année, pour environ 60 places en présentiel et environ 20 places en enseignement à distance via internet.

Les pièces à joindre au dossier sont :

- les copies de diplômes obtenus depuis le baccalauréat jusqu'au diplôme vous permettant de postuler à la 1<sup>ère</sup> année de master de santé publique, ou le dernier diplôme obtenu pour les candidats en cours de formation,
- les relevés de notes depuis le bac. Inclure impérativement les résultats du premier semestre pour les candidats en cours de formation
- une lettre de motivation de votre demande,
- un curriculum vitae.

#### Q. Suis-je en formation initiale ou en formation continue ?

R. Si vous n'avez pas interrompu vos études pendant au moins 2 ans, votre statut relève de la formation initiale, sinon vous êtes en reprise d'études donc relevant de la formation continue.

# F.A.Q.

## 1<sup>ère</sup> année de MASTER SANTE PUBLIQUE

### modalité en présentiel

---

#### Q. Puis-je candidater avec le diplôme d'infirmier ou le diplôme de sage-femme ?

R. *Pour les étudiants relevant de la formation initiale* : Oui, si vous avez obtenu le diplôme à partir de 2012, vous pouvez candidater au Master 1 SP. Le décret du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (JORF n°0224 du 26 septembre 2010 page 17468 texte n° 10) confère de plein droit le grade de licence aux titulaires du diplôme d'État d'infirmier, pour les étudiants ayant accompli leurs études à compter de la rentrée de septembre 2009.

*Pour les adultes en reprise d'études, relevant de la formation continue* : Oui, si vous êtes professionnel(le) du secteur médical ou paramédical depuis un minimum de 3 ans.

#### Q. Ma L3 est en cours, puis-je quand même candidater au Master 1 ?

R. Oui, vous pouvez candidater. Vous préciserez dans votre dossier que votre L3 est en cours, vous nous donnerez vos résultats du 1<sup>er</sup> semestre et nous transmettez vos autres notes et résultats dès que vous les aurez.

#### Q. Puis-je candidater avec un diplôme de licence professionnelle ?

R. La licence professionnelle figure dans les critères d'admissibilité ; certains des étudiants sélectionnés ont suivi ce parcours. Il n'y a pas de "meilleure" licence pour candidater au Master 1. Il est surtout préférable de choisir une licence qui concorde avec votre projet professionnel. Il est tout de même fortement recommandé de suivre une licence générale pour faire le Master 1, puisque les licences professionnelles ne doivent pas conduire à la poursuite d'études.

#### Q. Quand puis-je déposer ma candidature ?

R. L'appel à candidatures pour le Master 1 SP 2016-2017 sera lancé sur notre site internet **du 25 avril au 27 mai 2016**. Dès l'ouverture, depuis le site, vous pourrez accéder au dossier de candidature. La marche à suivre obligatoire dans "Apoflux" pour déposer sa candidature sera clairement indiquée. Date limite de réception des dossiers à l'Université : 27 mai 2016 (le cachet de la poste ne fait pas foi, seule la date d'arrivée à l'université est considérée).

#### Q. Procédure d'admission : quelles sont les dates importantes ?

R. - Période de candidature : du 25/04/2016 au 27/05/2016  
- Résultat d'admission : au plus tard le 27/06/2015  
- Les candidats sélectionnés devront confirmer leur choix ou se désister au plus tard le 04/07/2016.

# F.A.Q.

## 1<sup>ère</sup> année de MASTER SANTE PUBLIQUE

### modalité en présentiel

---

#### Q. Quel est le montant de l'inscription en Master 1 ?

##### R. pour la modalité en présentiel :

- Formation initiale : vous ne devez que les droits universitaires\*
- Adultes en reprise d'études : vous devez les droits universitaires\* auxquels s'ajoutent les Frais de formation : 3 600 €

Vous pouvez consulter l'information sur les bourses d'études et aides financières proposées, sur notre site :

[http://www.isped.u-bordeaux2.fr/FR\\_HTM\\_International\\_Isped.aspx](http://www.isped.u-bordeaux2.fr/FR_HTM_International_Isped.aspx)

*\* à titre indicatif : 261,10 € pour 2015-2016*

#### Q. Je veux constituer un dossier de demande de financement, comment puis-je obtenir l'échéancier du programme du M1 pour l'année à venir ?

- R. Pour tout renseignement concernant l'échéancier et la formation continue, vous pouvez prendre contact directement avec le service de la Gestion de la Formation continue à l'ISPED : [fc@isped.u-bordeaux2.fr](mailto:fc@isped.u-bordeaux2.fr)

#### Q. Je réside dans un pays à procédure Campus France, comment dois-je procéder pour candidater au Master 1 Santé Publique ?

- R. Il faut que vous déposiez un dossier auprès de Campus France, selon la procédure indiquée sur le site internet de Campus France, dépôt de dossier généralement suivi d'un entretien. Puis, le service de la scolarité de l'université qui gère les candidatures et qui recevra votre dossier Campus France vous écrira pour vous demander de compléter un dossier Apoflux car dans ce cas, votre dossier Apoflux sera un peu différent de ceux qui sont à télécharger sur le site.

#### Q. Je suis médecin et envisage de poursuivre des études en santé publique spécialité Epidémiologie

- R. Si vous êtes médecin, il faut savoir que si vous validez les DU Méthodes statistique en santé et Méthodes et pratique en épidémiologie enseignés via Internet de l'ISPED, vous aurez la possibilité de candidater directement en Master 2 Epidémiologie.

#### Q. Est-il possible de mixer enseignement à distance et enseignement en présentiel ?

- R. Oui, si vous êtes domicilié(e) sur Bordeaux ou à proximité.

# F.A.Q.

## 1<sup>ère</sup> année de MASTER SANTE PUBLIQUE

### modalité en présentiel

---

#### **Q. Est-il possible d'avoir un travail en parallèle de cette formation ?**

**R.** Oui, mais seulement si vous travaillez à temps partiel. La charge de travail est lourde, elle est estimée à 50 heures hebdomadaires et ne permet pas de travailler à plein temps. Des exercices et projets à mener en groupe sont demandés, il est nécessaire d'être très disponible.

#### **Q. Quid des poursuites en Master 2 ?**

**R.** La validation du M1 ne donne pas systématiquement accès à tous les parcours de M2 proposés à l'ISPED. L'admission spécifique à un parcours de M2 est décidée au niveau de ce parcours, à la fin du M1. Selon les niveaux et profils des étudiants des réorientations vers une deuxième année de master hors ISPED peuvent être envisagées.

# F.A.Q.

## 1<sup>ère</sup> année de MASTER SANTE PUBLIQUE

### modalité en présentiel

#### Q. J'ai obtenu un Diplôme Universitaire enseigné via Internet de l'ISPED, puis-je valider des UE du Master 1 santé publique ?

Il n'est pas indispensable que vous ayez déjà obtenu les DU de l'Ispep pour suivre le Master 1 Santé Publique, mais il faut savoir que les personnes ayant déjà validé à l'ISPED l'un des diplômes universitaires dispensés via Internet correspondant à des unités d'enseignement (UE) présentes dans le master 1 Santé publique capitalisent des ECTS et peuvent en garder le bénéfice pour le master.

permet de valider

La validation des DU ISPED enseigné(s) via Internet suivants :	Les UE du Master 1 suivantes	valide ECTS du M1
<b>DU Méthodes et pratique en épidémiologie</b>	EPI102 – Mise en application des bases en épidémiologie	3.
<b>DU Méthodes statistiques en santé</b>	STA101 – Tests statistiques	3
<b>DU Méthodes de régression en épidémiologie</b>	STA102 – Méthodes de régression	3
<b>DU Méthodes de gestion de bases de données en santé</b>	INF101 - Système de gestion de bases de données en santé	3
<b>DU Méthodes et pratique en épidémiologie</b> + <b>DU Méthodes statistiques en santé</b>	EPI101 - Approche quantitative en santé publique EPI102 – Mise en application des bases en épidémiologie STA101 – Tests statistiques	14
<b>DU Méthodes et pratique en épidémiologie</b> + <b>DU Méthodes de régression en épidémiologie</b>	EPI101 - Approche quantitative en santé publique EPI102 – Mise en application des bases en épidémiologie STA102 – Méthodes de régression	14
<b>DU Méthodes en Recherche clinique</b> + <b>DU Méthodes statistiques en santé</b>	EPI101 - Approche quantitative en santé publique STA101 – Tests statistiques	11
<b>DU Méthodes en Recherche clinique</b> + <b>DU Méthodes de régression en épidémiologie</b>	EPI101 - Approche quantitative en santé publique STA102 – Méthodes de régression	11

- Les autres DU de l'ISPED enseignés via Internet ne permettent pas de valider d'UE du Master 1.